

## **Note d'information**

### **Réunion de la Commission Permanente**

**15 juillet 2013**

Les aides du Département : plus de 4,2 M€

Présidée par Monsieur Henri EMMANUELLI, président du Conseil général, cette commission permanente a examiné les décisions suivantes :

#### **1) Economie et agriculture**

- Des aides à l'industrialisation : plus de 150 000 € notamment pour l'innovation (mise au point d'une résine verte intégrée dans les panneaux stratifiés décoratifs : projet labellisé par le pôle de compétitivité Xylofutur – Séripanneaux et Rolpin : 56 490 € ; projet innovant de la SARL Vision Scope spécialisée dans la construction d'un drone adopté et équipé pour lutter contre le frelon asiatique afin d'atteindre tout particulièrement les nids proches de la cime des pins maritimes ou sur les bâtiments non atteignables par des moyens traditionnels 21 240 €), des aides aux Scop pour la création et le développement de la Scop Ambulance Aire Adour à Aire sur l'Adour : 20 000 € ; des aides à l'économie sociale pour le lancement d'activités nouvelles et le développement d'une économie sociale et solidaire, SCIC Interstices SUP Aquitaine à Tarnos : 18 000 € ; des subventions à caractère économique Eurosima : 18 000 €,
- des aides en faveur de l'agriculture : 375 160 € pour inciter les agriculteurs à des pratiques respectueuses de l'environnement, développer des politiques de qualité et aménager notre territoire en préservant les exploitations familiales.

#### **2) Equipement des communes et Environnement**

- Plus de 600 000 € pour des actions dans le cadre du Fonds d'Equipement des Communes ainsi que pour la prévention et la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés, plus de 890 000 € dans le cadre du Fonds de Développement et d'Aménagement Local,
- plus de 740 000 € pour la politique en faveur des espaces naturels sensibles et l'espace rivière ainsi que 907 000 € pour les espaces littoraux.

#### **3) Education – Jeunesse et Culture**

- 279 499 € pour les collèges, la jeunesse et les sports,
- 280 700 € pour l'équipement, le développement et le patrimoine culturel.